



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article980>

Recrutement des enseignants pour la rentrée 2014 : Pourquoi le ministère a-t-il changé le calendrier des concours ?



luttes - Second degré -
Date de mise en ligne : mercredi 13 février 2013

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Passer un Master 2 + passer le CAPES + enseigner 6h = ANNÉE « SEREINE » ?

Sous prétexte de vouloir faire passer une année plus sereine aux étudiants de Master 2 (ce qui sera loin d'être le cas), **on va pouvoir les utiliser comme contractuels bouche-trou pendant un an.**



"Le budget 2013 prévoit le recrutement de 43 500 enseignants dans les 1er et second degrés, soit 6 770 de plus que le remplacement des départs à la retraite. Mais il ne s'agit pas de créer des postes statutaires. Bien au contraire : le nombre de postes statuaire sera en baisse car 7 100 postes seront pourvus à temps partiel et

sous contrat précaire par 21 400 candidats admissibles aux concours. En effet, le Ministère a prévu d'avancer l'organisation des épreuves d'admissibilité (écrits) au CAPES et au CRPE à juin 2013 au lieu de novembre 2013. Ainsi libérés des écrits, les étudiants en Master 2 exerceront devant les élèves jusqu'en juin 2014, date à laquelle ils passeront les épreuves d'admission (oraux), et, s'ils sont admis, seront les enseignants destinés à pourvoir les postes dès la rentrée 2014. Si au contraire ils échouent, ils repasseront dans la foulée (le même mois !) les écrits de la session suivante (s'ils ont pris la précaution de s'y inscrire !)."

Ce que dit Vincent Peillon (16 novembre 2012)	l'avis de Sud Éducation Lorraine
« Les épreuves d'admissibilité se dérouleront, pour l'ensemble des concours hors les agrégations, en juin 2013, et non pas à l'automne 2013 »	5 mois de moins pour préparer les épreuves écrites mais 1 an entre les écrits et les oraux
« Pendant cette année, les étudiants pourront devenir agents contractuels [...] correspondant à un 1/3 temps de service d'enseignement, rémunérés à hauteur d'un mi-temps »	Contrat précaire et bouche trou : une situation loin d'être à la hauteur de celle des stagiaires pré-masterisation
« Les étudiants de master 2 pourront aborder de manière plus sereine la préparation du master et des épreuves d'admission des concours »	Les admissibles 2013 devront en un an : préparer les oraux ; re-préparer les écrits au cas où ils échoueraient aux oraux ; passer leur master 2 ; travailler à temps partiel en établissement
« Ils seront accompagnés par un tuteur »	Sans aucune formation préalable (ni pour le tuteur, ni pour l'étudiant)
« Ils pourront, s'ils le souhaitent, réaliser davantage d'heures de service d'enseignement que le 1/3 temps prévu »	Pourront-ils ou devront-ils ? Résisteront-ils à la pression de leur hiérarchie quand on leur demandera de faire plus d'heures ?
« les calendriers des sessions 2013 et 2014 seront organisés de telle manière qu'aucune épreuve orale d'admission des concours 2013 n'ait lieu aux dates où se dérouleront les épreuves écrites d'admissibilité des concours 2014 »	Que deviendront les candidats reçus aux écrits de juin 2012 mais recalés aux oraux de juin 2013 ? Auront-ils pensé à s'inscrire aux écrits de juin 2013 ? Cela supposerait que tous les admissibles 2012 repassent le même mois que leurs oraux les écrits au cas où ils n'aient pas été admis.

Cette véritable usine à gaz imaginée par le ministère n'a d'autre but que de faire croire à moindre coût que le pouvoir essaye de tenir ses promesses de campagne (rétablissement de postes statutaires - 14 000 dès la rentrée 2012 - ainsi que d'une véritable formation des enseignants).

En réalité, non seulement les promesses ne sont pas tenues - à peine un millier de postes supplémentaires à la rentrée 2012 - mais il prévoit aujourd'hui d'exploiter les futurs candidats aux concours comme variable d'ajustement, au détriment de l'intérêt des élèves .

Pour les sessions 2013 et 2014, Sud Éducation Lorraine n'admet pas que les étudiants :

- passent une année surchargée en cumulant Master 2, épreuves de concours et temps partiel devant élèves.
- soient exploités en tant que précaires et servent de bouche-trou.
- soient présentés comme des créations de postes.

Pour les sessions suivantes : Les modalités des concours suivants (à partir de la rentrée 2015) ne sont pas encore arrêtées : le Ministère parle de « refondation plus profonde des cursus de formation, des programmes et de la maquette des concours ». **Au vu de ce qui va entrer en vigueur pour la prochaine session, on craint le pire...**

SUD Éducation Lorraine revendique :

- **La titularisation sans condition des précaires** : voilà une mesure d'urgence facile à prendre pour pallier au manque de moyens humains et le minimum de reconnaissance à avoir envers des personnels qui exercent déjà ;
- **En matière de recrutement et de formation** : le rétablissement des concours de recrutement à bac+3 ainsi que de l'année rémunérée de formation en alternance, et la délivrance d'un master au moment de la titularisation.
- En matière de postes, de formation, de conditions de travail, comme pour toutes les questions relatives à la qualité du service public d'éducation : **Ce que nous aurons, nous l'obtiendrons par la lutte !**

MOBILISONS NOUS !